



**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2017, à 19 heures, à la salle municipale du secteur Colombourg, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

13, 4^e Avenue Est
Lots 4 729 922 et 4 729 925
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant :

- ↳ Permettre le maintien tel que construit des bâtiments secondaires détachés portant le nombre total à trois (3) au lieu de deux (2) et avec une superficie totale desdits bâtiments à 147,9 mètres carrés au lieu de 120 mètres carrés, tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 5 septembre 2017, à 19 heures, à la salle municipale du secteur Colombourg au 705, 2^e-et-3^e rang de Colombourg.

Donné à Macamic ce 10 août 2017.


Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe